

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre *per*

N° *17*

SIGNALEMENT.

Le *M* *André* *François*
Boulangier
natif de *S^t Paul de Salers*
demeurant à *S^t Paul de Salers*
allant à *Madrid*

âgé de *18* — ans, taille d'un mètre
59 centimètres

cheveux *châtain* front *légèrement*

sourcils *châtain* — yeux *gris*

nez *un peu relevé* bouche *moyenne*

barbe *naine* menton *proéminent*

visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS.

PIÈCES DÉPOSÉES :

La semaine

Fait à *Aurillac*, le *11* mai *1860*

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

refais

André François Boulangier
S^t Paul de Salers
Madrid
18
59
châtain
gris
proéminent
ovale
coloré
La semaine
Aurillac
11 mai 1860
refais
respect
reçu
par
le
porteur
le
11
mai
1860



A Monsieur
 Monsieur le Préfet du
 Département du Cantal
 officier de la légion d'honneur
 Monsieur le Préfet



Nous Maire de la commune de
 St Bonnet, canton de Salers,
 Département du Cantal & la
 Préfecture de la légion d'honneur
 certifions que le dit français
 ancien est de bonne vie et
 meurs et que rien ne s'oppose
 à ce qu'il passe un
 passeport qui lui soit
 accordé

Également de l'impétrant
 âgé de dix huit ans, taille
 d'un mètre 59 centimètres
 cheveux et sourcils châtain
 blancs front rouge, yeux gris
 nez un peu relevé menton,
 renversé visage ovale son colore
 fait à St Bonnet le premier
 mai 1830

M. André de St Bonnet

Le nommé Anicet François
 Cultivateur né dans la commune
 de St Bonnet de Salers 26. 5. 1831
 habitant au lieu de Loupouse commune
 de St Bonnet de Salers, fils de défunt
 Jean et de Marguerite Chambon
 son épouse, habitant au dit lieu de
 Loupouse, a l'honneur de vous
 exposer qu'il désire aller à Madrid
 Capitale du Royaume d'Espagne
 pour y exercer la Profession de
 Boulangier, mais qui ne pouvant
 s'y rendre sans être muni d'un
 Passeport à l'étranger il ose vous
 prier Monsieur le Préfet vouloir
 bien le lui délivrer, en vous faisant
 observer qu'il est fils aîné de veuve,
 et que la mère consent à ce qu'il
 fasse le voyage

il a l'honneur d'être avec respect
 Monsieur le Préfet
 votre très humble serviteur
 l'exposant ne s'est signé

L'an de Nul huit Cent cinquante le premier mai
Devant nous Maire de la commune de St^e Bonnet
de Salers, Département du Cantal est comparu
Magdelaine Chambon veuve de Jean Andrieu propriétaire
habitante du lieu de Lougouse sur cette commune de
St^e Bonnet laquelle nous a déclaré qu'elle autorisait le
Cit^{oyen} François Andrieu son fils à aller à Madrid
Capitale du Royaume d'Espagne pour y exercer la
Profession de boulanger qu'elle promettoit de le représenter
lors de l'appel de la Classe pour le recrutement de l'armée
et de lui fournir un Remplacement s'il n'est exempté
soit comme fils aîné, de veuve soit pour tout autre motif
de laquelle déclaration nous lui avons donné acte interpellé
de signer elle a déclaré ne le savoir faire
fait à St^e Bonnet le premier mai 1850



Andrieu



Le Maire
Maurice le 3 Mai 1850
Le Maire
Maurice